|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS  UNIES** |  | | | **BES** |
|  |  | | **IPBES**/8/4 | |
|  | | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale  15 mars 2021  Français  Original : anglais | |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique   
et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Huitième session

En ligne, 14–24 juin 2021

Point 7 b) de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Rapport de cadrage pour une évaluation thématique des causes profondes de l’érosion de la biodiversité, des déterminants des changements transformateurs et des solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité

Rapport de cadrage pour évaluer les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs (évaluation thématique) en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité[[2]](#footnote-2)\*\*

Note du secrétariat

1. À sa septième session, au paragraphe 2 b) de la section II de la décision IPBES-7/1, la Plénière a approuvé le processus de cadrage pour une évaluation thématique des causes profondes de la perte de biodiversité et des moteurs de la transformation ainsi que des mesures pouvant être prises pour concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité[[3]](#footnote-3),conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme figurant à l’annexe I de la décision IPBES-3/3 et sur la base du rapport initial de cadrage de l’évaluation figurant à la section III de l’appendice II du document IPBES/7/6.
2. La présente note contient le rapport de cadrage soumis à la Plénière par le Groupe multidisciplinaire d’experts. Des informations sur le processus de cadrage sont fournies dans le document IPBES/8/INF/6.

I. Portée, calendrier et couverture géographique, cadre d’action, questions fondamentales et approche méthodologique

A. Portée

1. Aux fins de l’évaluation et dans la lignée des précédents travaux de la Plateforme approuvés par la Plénière de cette dernière, les changements transformateurs[[4]](#footnote-4) sont définis comme une réorganisation en profondeur à l’échelle du système de l’ensemble des facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris des paradigmes, des objectifs et des valeurs[[5]](#footnote-5). La nécessité et la possibilité de changements transformateurs rapides sont devenues apparentes au cours de la pandémie de COVID-19.
2. L’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme a conclu qu’il existait des voies possibles pour concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité parallèlement aux principaux objectifs de développement humain. Toutefois, ces voies exigent des changements fondamentaux au niveau des paradigmes du développement et des dynamiques socio-écologiques, ce qui entraîne des transformations de la société, en prenant en compte les inégalités et la gouvernance, en utilisant les terres, l’eau, l’énergie et les matériaux de façon bien plus durable ainsi qu’en repensant et modifiant de manière appropriée les habitudes de consommation, les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur mondiales. L’évaluation éclairera les décideurs sur les options pour mettre en œuvre des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable.
3. Le rapport d’évaluation examinera différents scénarios et visions en vue d’un monde durable pour la nature et les populations, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris des visions de populations autochtones et de communautés locales. De plus, le rapport évaluera les déterminants des changements transformateurs, la façon dont ils interviennent, les obstacles qu’ils peuvent rencontrer et, surtout, les possibilités d’action qui existent pour favoriser et maintenir des changements transformateurs en vue des visions, scénarios et voies d’un monde durable, les mesures nécessaires pour réaliser ces visions et la manière dont les progrès sur la voie des changements transformateurs peuvent être mis en évidence et suivis.
4. L’évaluation vise à déterminer et comprendre les facteurs dans la société humaine, au niveau tant individuel que collectif et de l’échelle locale à l’échelle mondiale, qui peuvent être mobilisés pour amener des changements transformateurs afin d’aider à réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable. Ces facteurs couvrent des dimensions psychologiques, comportementales, sociales, culturelles, économiques, politiques, de gouvernance, institutionnelles, démographiques, techniques et technologiques, correspondant aux facteurs indirects de changement dans la biodiversité, qui sont au cœur du cadre conceptuel pour la Plateforme[[6]](#footnote-6). Ils comprennent le rôle des institutions formelles et informelles ainsi que les incidences des modes de production, d’approvisionnement et de consommation sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la qualité de vie. Une meilleure compréhension de la manière dont ces facteurs interdépendants peuvent être modifiés ou modulés peut éclairer l’élaboration de politiques et de mesures pour provoquer des changements transformateurs afin de maintenir et de promouvoir la biodiversité ainsi que les contributions de la nature aux populations et en vue de la durabilité et d’une bonne qualité de vie à de nombreux niveaux, des individus à la société dans son ensemble, en passant par les communautés et les entreprises, conformément à la Vision 2050 pour la biodiversité et dans le contexte des objectifs de développement durable.
5. L’évaluation examinera l’importance des facteurs indirects mentionnés ci-dessus à la lumière de leur incidence sur les facteurs directs de changement les plus importants[[7]](#footnote-7) (par exemple, changements d’utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et invasion d’espèces exotiques) dans l’ensemble des biomes.
6. L’évaluation tiendra compte de la diversité des valeurs et comportements sociétaux qui sous‑tendent les facteurs indirects de changement et évoluent avec ces derniers, c’est-à-dire les raisons des grands changements et transitions sociétaux, afin d’éclairer la conception de politiques pertinentes, les campagnes de communication et de mobilisation et d’autres mesures. En conséquence, elle prendra en compte, entre autres : a) les valeurs (relationnelles, utilitaires, etc.), la manière dont celles-ci influencent les comportements et la façon dont la situation diffère entre les régions et les sous-régions et entre les niveaux de développement, en s’appuyant sur l’évaluation des valeurs de la Plateforme et en complétant celle-ci, une fois finalisée ; b) les notions de bonne qualité de vie, les visions du monde et les cultures, les modèles d’interactions entre les populations et la nature ainsi que les récits sociaux ; c) le rôle des systèmes de gouvernance, des normes et des réglementations, de l’éducation et de la communication, des incitations économiques ainsi que des institutions financières et autres pour susciter des changements comportementaux chez les individus, les entreprises, les communautés et les sociétés ; d) le rôle des technologies et de l’évaluation des technologies ; e) le rôle de l’action individuelles et collective ; f) le rôle des systèmes complexes et de la théorie de la transformation et des transitions ; g) les obstacles pour parvenir à des changements transformateurs ; h) l’équité et la nécessité de « transitions justes », en intégrant des aspects concernant l’égalité des sexes ; et i) les enseignements tirés de transitions, crises et transformations précédentes[[8]](#footnote-8).
7. Le processus d’évaluation et ses produits seront appuyés par les quatre fonctions de la Plateforme et y contribueront[[9]](#footnote-9).

B. Calendrier et couverture géographique

1. La présente évaluation aura une portée mondiale. Elle mettra également en lumière les similarités et les différences entre les régions et les sous-régions et entre les pays à différents stades de développement et comprendra des exemples locaux ainsi que des questions trans-sectorielles. Elle couvrira des périodes passées et futures ainsi que des étapes de changement transformateur, selon que de besoin.
2. L’évaluation sera menée sur trois ans, ce qui la place en bonne position pour éclairer et faciliter l’examen des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris sur les changements climatiques.

C. Cadre d’action

1. Les utilisateurs visés par l’évaluation sont notamment : les gouvernements ; les organes directeurs d’accords multilatéraux sur l’environnement ; les décideurs au sein des cadres politiques mondiaux, les gouvernements infranationaux et les autorités locales ; les scientifiques ; les systèmes d’éducation et les médias ; le secteur privé et la société civile, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales.
2. Cette évaluation renforcera la base de connaissances pour prendre des décisions étayées et fondées sur des données factuelles, dans le contexte du cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 ainsi que de la Vision 2050 pour la biodiversité, du Programme de développement durable à l’horizon 2030 et de l’Accord de Paris. L’évaluation vise également à éclairer d’autres processus pertinents dans le cadre d’accords multilatéraux sur l’environnement, d’autres conventions, accords et organisations s’intéressant à la biodiversité et aux questions environnementales ainsi que des accords et processus multilatéraux sectoriels et régionaux pertinents relatifs à l’environnement.
3. L’évaluation devrait également éclairer des politiques infranationales, nationales, régionales et mondiales concernant la préservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, des ressources naturelles et des contributions de la nature aux populations.

D. Questions fondamentales

1. L’évaluation visera à répondre aux questions suivantes qui sont importantes pour les décideurs et d’autres parties prenantes traitant de problématiques liées aux changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable du Programme 2030 ainsi que de mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et l’Accord de Paris (ci-après appelés les « objectifs mondiaux » afin d’éviter les répétitions) :
   1. Que sont des changements transformateurs et quels sont leurs liens avec les approches actuelles en matière de gestion de la biodiversité et des services écosystémiques ?
   2. Comment des changements transformateurs intentionnels et émergents peuvent être utilisés pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ?
   3. Comment différents groupes conçoivent-ils un monde durable où la Vision 2050 pour la biodiversité a été réalisée dans le contexte des objectifs de développement durable ? Qu’impliquent ces visions et les valeurs qui les sous-tendent pour les changements transformateurs dans l’ensemble des secteurs et des systèmes ?
   4. Quels scénarios et voies futurs pourraient mener aux transformations nécessaires pour réaliser les objectifs mondiaux susmentionnés ? Quels moyens d’action et politiques sont essentiels dans ces scénarios et voies pour permettre les transformations nécessaires ?
   5. Quels éléments permettent et accélèrent les changements transformateurs et que peuvent faire les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations pour utiliser et renforcer les changements transformateurs afin d’atteindre les objectifs pertinents fixés aux niveaux local, national et international d’une manière équitable, juste et participative en ne laissant personne de côté ?
   6. Quels obstacles et défis entravent des changements transformateurs en vue d’un monde durable, comment pourraient-ils évoluer au fil du temps et en fonction de l’échelle et du contexte et comment peuvent-ils être surmontés ?
   7. Quelles options ont les responsables politiques, les décideurs, les gestionnaires, les parties prenantes, les citoyens ainsi que les entreprises et les organisations et quel rôle peuvent-ils jouer pour favoriser des changements en vue de la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces options et rôles peuvent-ils évoluer au fil du temps et en fonction du contexte ?
   8. Comment des options peuvent-elles être combinées pour permettre la réalisation des objectifs mondiaux susmentionnés ?
   9. Quelles sont les lacunes les plus importantes qu’il conviendrait de combler en matière de connaissances concernant les causes profondes de l’érosion de la biodiversité afin de réaliser les changements transformateurs et les objectifs mondiaux susmentionnés et comment ces lacunes peuvent-elles être comblées ?
   10. Quelles stratégies de communication, d’éducation et autres peuvent être utilisées afin d’éduquer les utilisateurs visés par l’évaluation sur les changements transformateurs en vue d’un monde durable ?

E. Approche méthodologique

1. L’évaluation sera conduite par un groupe d’experts conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme. Elle comprendra un résumé à l’intention des décideurs que la Plénière devra approuver et plusieurs chapitres qu’elle devra accepter.
2. L’évaluation se voudra crédible, légitime et fondée sur de nombreuses preuves. Le résumé à l’intention des décideurs mettra en évidence les principaux résultats utiles pour l’élaboration des politiques et des possibilités d’action non contraignantes pour un large éventail d’utilisateurs finaux, dont certains sont mentionnés ci-dessus, et tiendra compte de l’analyse complète de l’état actuel des connaissances scientifiques et autres systèmes de connaissances (notamment les savoirs autochtones et locaux) livrée au fil des chapitres.
3. L’évaluation sera fondée sur les preuves existantes, à savoir des données (notamment nationales, le cas échéant), la littérature scientifique et grise ainsi que d’autres formes de connaissances et documents dans d’autres langues (dans la mesure du possible), conformément aux procédures applicables de la Plateforme.
4. L’évaluation mettra à profit et compètera des travaux antérieurs et en cours de la Plateforme, notamment ses évaluations (méthodologiques, thématiques, régionales et mondiales). L’évaluation s’appuiera également sur des données et des informations dont disposent les institutions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales, y compris mais pas uniquement, les accords multilatéraux sur l’environnement et les organisations intergouvernementales concernés. L’évaluation exploitera les scénarios et modèles existants ainsi que les nouveaux scénarios et modèles dont la production peut être favorisée dans le cadre du suivi de l’évaluation de la Plateforme concernant les scénarios et modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques[[10]](#footnote-10).
5. L’évaluation déterminera les principales lacunes en matière d’informations et de connaissances ainsi que les domaines dans lesquels un renforcement des capacités et l’élaboration de politiques et d’outils politiques pourraient faciliter la mise en œuvre des possibilités d’action présentées dans l’évaluation. L’évaluation fournirait des options et des solutions pour combler ces lacunes aux niveaux pertinents.
6. L’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux appuiera la mise en œuvre de l’approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux au sein de la Plateforme[[11]](#footnote-11) dans le cadre de l’évaluation. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données apportera un appui aux travaux liés aux données et aux connaissances, comme spécifié dans la section III ci-après. L’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques effectuera des travaux visant à améliorer la pertinence de l’évaluation en vue de l’élaboration de politiques ainsi que son utilisation dans la prise de décisions, une fois approuvée. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles, comme décrit dans la section III. Enfin, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités supervisera la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités définies dans la section IV. L’ensemble des équipes spéciales de la Plateforme apporteront leur appui à l’évaluation conformément à leurs mandats respectifs.
7. Compte tenu des liens d’interdépendance potentiellement étroits entre l’évaluation des changements transformateurs prévue par la Plateforme et l’évaluation des interactions (l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé dans le contexte des changements climatiques, IPBES/8/3), une coordination étroite et facilitée entre les deux processus d’évaluation sera assurée afin de permettre des synergies et une complémentarité et d’éviter les doubles emplois au niveau de la portée et des travaux. Les deux évaluations seront complémentaires, l’évaluation des changements transformateurs étant axée sur les déterminants des changements transformateurs et l’évaluation des interactions étant axée sur les options pour résoudre les arbitrages et permettre des synergies entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation, le climat, l’énergie et la santé.

II. Aperçu des chapitres

1. Dans ses chapitres, l’évaluation mettra en lumière la nature même des changements transformateurs ainsi que les multiples valeurs, systèmes de connaissances, institutions et choix en cause. Dans la mesure où l’évaluation est destinée à un public large et varié et reconnait la nécessité de faire participer un large éventail d’acteurs et de communautés aux changements transformateurs, chaque chapitre comprendra une évaluation d’un grand nombre de valeurs, des perspectives disciplinaires pertinentes, des systèmes de connaissances, des voies de développement et des rôles des différents acteurs. Les changements transformateurs impliquent également des arbitrages, des choix, des synergies, des incidences sur l’équité et des tensions, dont l’évaluation traitera. Elle présentera des connaissances utiles dans la pratique et des possibilités d’action qui ouvrent des voies vers un avenir durable et équitable.
2. **Chapitre 1 : Changements transformateurs et un monde durable.** Le chapitre 1 présentera des données factuelles concernant la nécessité des changements transformateurs, expliquera ce qu’on entend par changements transformateurs, si et de quelle manière ils diffèrent des changements graduels et quels types de changements transformateurs pourraient favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de la Vision 2050 pour la biodiversité. Le chapitre examinera également les conséquences de l’absence de changements transformateurs. Il contiendra un énoncé du problème fondé sur des données factuelles ainsi que des appels provenant d’évaluations déjà réalisées par la Plateforme et d’évaluations et de rapports pertinents élaborés par d’autres, notamment dans le cadre d’accords multilatéraux sur l’environnement. Le chapitre étudiera la manière dont il convient de traiter, dans le contexte des changements transformateurs, les facteurs directs et indirects de l’érosion de la biodiversité et de la détérioration de la nature, y compris les changements climatiques ainsi que les inégalités en matière de développement et d’environnement, et d’inverser l’érosion de la biodiversité et de restaurer la nature ainsi que ses contributions aux populations. Le chapitre examinera les incidences des systèmes de production, de l’utilisation et de l’extraction des ressources, des flux commerciaux et financiers, de la pollution, de l’héritage colonial, de la dynamique démographique et des pratiques sociales liées à la nature ainsi que la répartition des avantages matériels et non matériels, de la dégradation et des vulnérabilités des sociétés du monde entier aux différentes échelles. À partir de cet énoncé du problème, le chapitre :
   1. **Dressera un état des lieux** en présentant des informations sur les différentes demandes, conceptualisations et conceptions concernant les changements transformateurs émanant des forums politiques internationaux et groupes de pays, des décideurs en général, des communautés scientifiques, du secteur privé et de la société civile, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les jeunes, les femmes et les organisations non gouvernementales ;
   2. **Expliquera les fondements de l’évaluation** en présentant son approche méthodologique et la façon dont elle aborde les défis tels que la nature complexe et les incertitudes intrinsèques des relations entre la nature et les populations, la pluralité des valeurs et des systèmes de connaissances ainsi que les lacunes en matière de connaissances ;
   3. **Reconnaîtra les arbitrages associés aux différentes demandes de changements transformateurs** et la façon dont les valeurs d’inclusion, de justice et d’équité sont prises en compte, notamment des aspects liés à l’égalité des sexes, à l’âge et au statut socioéconomique. Le chapitre étudiera également l’importance des savoirs autochtones et locaux pour gérer et préserver la nature du niveau local au niveau mondial, les changements et leurs implications que les populations autochtones et les communautés locales ont connu ainsi que leurs contributions aux réflexions concernant les changements transformateurs. Le chapitre examinera également l’importance de l’accès aux connaissances et aux technologies qui pourraient permettre des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs ;
   4. **Identifiera la manière dont les échelles spatiales et temporelles, les conditions historiques et les niveaux d’organisation humaine représentent des défis et offrent des possibilités en termes de changements transformateurs** de l’échelle locale à l’échelle mondiale ainsi que la façon dont des mesures à court terme peuvent avoir des effets cumulatifs et nouveaux facilitant ou entravant les changements transformateurs ;
   5. **Se penchera sur les défis liés aux changements transformateurs** en évaluant les arbitrages, la relation intrinsèque avec la représentation et la légitimité politiques, les dimensions socioéconomiques de la vulnérabilité et du pouvoir ainsi que les valeurs profondément ancrées, les visions du monde, les récits et les pratiques. Le chapitre reconnaîtra les implications éventuelles des changements transformateurs pour différents groupes de pays et secteurs de la société, en soulignant qu’il pourrait être nécessaire de faire des choix difficiles et de surmonter des résistances et des obstacles. Le chapitre mettra également en évidence des possibilités et des incitations que des changements transformateurs peuvent créer à différents niveaux ;
   6. Enfin, le chapitre fournira **un cadre et une feuille de route** pour l’évaluation.
3. **Chapitre 2 : Visions d’un monde durable pour la nature et les populations**. Le chapitre 2 évaluera la manière dont les changements transformateurs pour la nature et les populations présentent des défis spécifiques, impliquant la prise en compte de connaissances fondées sur la science concernant la biodiversité et les contributions de la nature aux populations ainsi que de l’éthique normative, de différentes visions du monde et de valeurs collectives concernant les visions d’un avenir durable. Le chapitre étudiera des mécanismes d’inclusion, de délibération et de collaboration afin de prendre ces aspects en considération de façon simultanée. Il contiendra des exemples de bonnes pratiques, de technologies et de connaissances applicables et abordables ainsi que des récits, des histoires, des scénarios et des visualisations à différentes échelles qui illustrent les visions d’un monde durable, pouvant fournir des scénarios et des voies potentiels pour les changements transformateurs fondés sur différentes visions du monde.
4. Le chapitre évaluera différents valeurs, visions et scénarios réalisables pour un monde durable, en cohérence avec la Vision 2050 pour la biodiversité et les objectifs de développement durable, y compris leurs liens avec des scénarios existants (par exemple, scénarios élaborés pour le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat). Le chapitre examinera ensuite les implications des différentes visions pour les secteurs et les sous-systèmes (marché/économique, politique, juridique/judiciaire, éducation, systèmes autochtones et locaux et écosystèmes) ainsi que les interactions entre celles-ci, à diverses échelles spatiales et entre ces dernières. Le chapitre étudiera les voies permettant de réaliser ces visions, notamment par la reconnaissance et la modification des flux intersectoriels au sein d’une économie, en tenant compte des façons dont les divers acteurs intègrent les mesures visant des changements transformateurs selon leurs priorités perçues, intérêts, relations de pouvoir, valeurs culturelles, bien-être et politiques, y compris au travers du prisme du genre. Le chapitre évaluera l’état des connaissances concernant les visions collectives et les scénarios pour l’avenir (en tenant compte des travaux pertinents réalisés dans le cadre de l’évaluation des interactions) et les types d’institutions politiques, de mécanismes de gouvernance et de processus de délibération (visualisations et analyses de scénarios, notamment) qui peuvent faciliter des changements transformateurs dans différents contextes et face à diverses valeurs, en s’appuyant sur l’évaluation de la Plateforme sur les valeurs et en complétant celle-ci, une fois finalisée. Le chapitre fera fond sur des analyses de scénarios et de voies ainsi que sur des études documentaires pour évaluer la faisabilité et les éléments communs des voies durables envisagées. Ces démarches peuvent permettre un processus rétrospectif pour comprendre les conditions nécessaires devant être en place à différentes étapes avant 2050 et éventuellement examiner le potentiel transformateur d’occurrences telles que la pandémie de COVID-19 ou des mouvements récents de la société civile. Le modèle « leviers et points d’application » de l’évaluation mondiale de la Plateforme fournit un point de départ pour développer et relier les analyses des façons dont les changements interviennent d’un point de vue dynamique mais également pour déterminer les travaux supplémentaires à effectuer.
5. **Chapitre 3 :** **Comment interviennent les changements transformateurs.** Le chapitre 3 examinera la manière dont les changements transformateurs interviennent, en accordant une attention particulière aux changements qui peuvent être intentionnellement favorisés, accélérés et calibrés afin de parvenir à un monde durable dans lequel la biodiversité peut s’épanouir. Le chapitre étudiera des théories et des cadres pour comprendre les changements transformateurs délibérés ou émergents et mettra en lumière les conditions et les processus permettant de générer et d’orienter de tels changements. La relation entre paradigmes, politiques et pratiques sera évaluée, en mettant l’accent sur la manière dont ces éléments contribuent aux stratégies qui améliorent, maintiennent ou restaurent des relations saines avec la nature. Il peut s’agir d’une évaluation des dimensions techniques et du rôle des activités de recherche et de développement pour trouver des solutions novatrices aux fins de changements transformateurs en vue d’un monde plus durable. Le chapitre examinera également des approches pour permettre des changements transformateurs à différentes échelles, fournir des informations sur la manière dont des changements transformateurs peuvent avoir un impact positif sur la biodiversité mondiale et évaluer les dimensions normatives, éthiques et politiques pertinentes. Des cas passés et des exemples de transformations qui sont intervenues à différents endroits et moments, y compris ceux qui ont eu un impact positif ou négatif sur la biodiversité, seront évalués. Le chapitre fournira des exemples issus de la littérature universitaire, politique et pratique, notamment des références aux systèmes de savoirs autochtones et locaux ainsi que des mesures locales revêtant une importance particulière. Le chapitre mettra en évidence des perspectives intégrées et globales concernant les sujets décrits ci-dessus en comprenant :
   1. Une comparaison, une synthèse et une évaluation des théories et des cadres des changements transformateurs et la manière dont ceux-ci sont liés à différents modèles, stratégies, politiques et pratiques. Cela mettra en lumière les multiples perspectives théoriques concernant la manière dont les changements transformateurs intentionnels interviennent au sein de systèmes complexes ;
   2. Une évaluation des façons dont les normes sociales et culturelles, les valeurs, les visions du monde, les croyances et les paradigmes influencent les stratégies et les approches en matière de changements transformateurs, en mettant l’accent sur la manière dont ceux-ci sont liés à des vues divergentes concernant les relations entre les êtres humains et la nature ; des diverses compréhensions concernant les rôles et les types de pouvoirs et d’actions (par exemple, action individuelle, action collective, action politique, action non humaine) ; des différents arrangements en matière de gouvernance ; et du rôle de l’éthique et des valeurs environnementales, comme l’équité et la justice, dans les changements transformateurs. Le chapitre mettra en évidence la façon dont les subjectivités influencent différentes approches en matière de changements transformateurs ainsi que la résistance aux changements structurels ;
   3. Une évaluation des possibilités d’intégration des processus de changements transformateurs au sein du cadre conceptuel de la Plateforme. Il s’agira notamment d’évaluer la manière dont les approches fondées sur l’équité, les droits et les responsabilités, le genre, les capacités et les valeurs peuvent contribuer à des relations durables entre les populations et la nature ;
   4. Une évaluation d’une sélection d’exemples passés représentatifs et d’études de cas de changements transformateurs qui mettent en évidence les possibilités ainsi que les défis liés à la réalisation d’un monde durable, y compris le rôle de multiples facteurs de stress et les interactions entre ces derniers (par exemple, changements climatiques, extrême inégalité, crises économiques, dynamique démographique, pandémies). Des points clés des débats concernant les théories, les cadres, les croyances, les normes, les valeurs, les visions du monde et les paradigmes dans les sections précédentes seront mis en lumière dans des exemples. Les exemples illustreront des acteurs, des conditions, des capacités et des politiques qui contribuent à des changements transformateurs, notamment l’apprentissage et l’éducation, la santé, l’équité et la justice, la créativité et l’innovation, les actions, l’autonomisation, le leadership et les relations de pouvoir. Cela jettera les bases pour le chapitre 4 portant sur la manière dont il convient de surmonter les défis liés aux changements transformateurs et les résistances à ceux-ci.
6. **Chapitre 4 : Surmonter les défis liés aux changements transformateurs en vue d’un monde durable.** Reconnaissant que les efforts visant à traiter les causes profondes de l’érosion de la biodiversité n’ont, pour la plupart, pas porté leurs fruits, le chapitre 4 évaluera un large éventail de défis et d’obstacles qui entravent les changements transformateurs en vue d’un monde durable pour la nature et les populations, en accordant une attention particulière aux stratégies visant à surmonter ceux-ci afin de promouvoir les visions mondiales, régionales et locales d’un monde durable pour la nature et les populations.
7. Compte tenu des actions, des habitudes, des valeurs sous-jacentes et des intérêts des divers acteurs et institutions concernés, ce chapitre traitera une série de contraintes et de défis qui se présentent dans et entre des systèmes politiques, juridiques, technologiques, physiques (par exemple, infrastructures), économiques/financiers et autres systèmes sociaux et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que la façon dont ces défis pourraient être surmontés. Parmi les défis que l’évaluation traitera figurent :
   1. Ceux associés à l’élaboration, la mise en œuvre et la cohérence des politiques, notamment la représentation et la prise en compte des visions du monde et des vues divergentes, le couplage des processus politiques et les conséquences politiques imprévues ;
   2. L’opposition découlant d’intérêts publics et privés, facilitée par des institutions faibles manquant de capacités d’application en raison d’un état de droit, d’une transparence et d’une responsabilisation insuffisants ;
   3. Les changements démographiques ;
   4. L’inertie, notamment au niveau personnel (habitudes, mentalités), social/culturel (normes) et systémique (défaillances de marché liées aux structures économiques actuelles, règles et institutions insuffisantes ou dépassées, manque de capacités de surveillance et d’application au niveau mondial) ;
   5. Un manque d’enseignements en matière de politique en raison d’un manque d’informations ou d’une réactivité insuffisante aux informations ;
   6. Les arbitrages entre les coûts et les avantages à court et à long terme ainsi que la répartition connexe des inégalités ;
   7. Les capacités et le financement, à toutes les échelles (y compris la pauvreté et les défaillances en matière d’éducation).
8. Le chapitre s’appuiera sur une vaste littérature, notamment des scénarios et des modèles ainsi que des études de cas illustrant la mesure dans laquelle différents défis liés aux changements transformateurs ont été surmontés. Les cas étudiés couvriront une grande variété d’échelles et de contextes dans différents groupes sociaux, secteurs, régions, niveaux de développement, géographies physiques, contextes culturels et autres. L’analyse des cas examinera également la manière dont les changements transformateurs – même ceux qui produisent des résultats largement positifs pour beaucoup – peuvent générer des pertes pour certains groupes, notamment les femmes, les jeunes ainsi que les personnes âgées et vulnérables. Les cas examinés comprendront des efforts intentionnels visant à traiter une série de facteurs indirects de l’érosion de la biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, notamment en élaborant des politiques concernant le développement économique et la population humaine, en internalisant les externalités environnementales, en réformant les subventions, en modifiant les indicateurs ou les mesures de progrès économique, en produisant des amendements constitutionnels pour l’environnement et en changeant les régimes d’exploitation des terres et des mers, les systèmes d’approvisionnement en eau et les droits relatifs aux ressources.
9. **Chapitre 5 : Réaliser un monde durable pour la nature et les populations : stratégies transformatrices, mesures et rôle de chacun.** Compte tenu de la nécessité de changements transformateurs permettant différentes visions pour un monde durable, ce chapitre évaluera des options concernant les institutions, les instruments, l’évaluation et les voies pour réaliser ces visions :
   1. **Institutions :** une évaluation de la conception, de l’émergence, de l’évolution et du fonctionnement des institutions pour gérer le caractère continu, dynamique et imprévisible des changements transformateurs, notamment par la production de connaissances, l’expérimentation, l’apprentissage, la coordination ainsi que les pratiques de gestion et de gouvernance (par exemple, approches en matière de co-conception, de participation et de dialogue). L’ensemble des stratégies et des mesures (y compris celles figurant ci-après) seront évaluées dans le contexte de systèmes, d’institutions et des valeurs qu’elles énoncent, au niveau mondial, régional, national et/ou local. Les rôles de tous les acteurs clés seront déterminés ;
   2. **Instruments :** une synthèse et une évaluation d’une série de politiques, d’outils, de méthodes, de campagnes, de cadres, d’instruments financiers, d’options et de mesures permettant et encourageant des changements transformateurs à toutes les échelles en vue d’un monde durable. Elles concerneront un large éventail de pratiques appliquées par le passé et nouvelles en matière de transformation, y compris des approches et des combinaisons de politiques, des modèles d’entreprise, des instruments juridiques et réglementaires, des standards, des cadres de gouvernance, des systèmes d’éducation et de connaissances, des approches de conservation et de restauration, la coordination ainsi que des actions civiques, politiques et communautaires. L’analyse traitera des interactions entre les instruments nécessaires pour obtenir des résultats transformateurs ;
   3. **Évaluation :** une évaluation des moyens permettant de suivre et d’évaluer de manière adaptative les progrès en vue de changements transformateurs et d’un monde durable, en reconnaissant le caractère imprévisible des objectifs évolutifs et le fait que les cadres d’évaluation existants peuvent omettre d’importantes mesures participatives, inclusives et axées sur les processus visant des changements nécessaires à l’échelle du système aux fins d’une réalisation cohérente de l’ensemble des objectifs pertinents ;
   4. **Scénarios et voies de synthèse** (intégrant les éléments figurant dans les paragraphes a) à c) ci-dessus) : une évaluation des scénarios souhaitables possibles et des voies transitionnelles d’options et de mesures à court (jusqu’à dix ans), moyen (10-20 ans) et long terme (20-50 ans). Les voies comprendront des cascades de mesures prises par différents acteurs ainsi que diverses approches descendantes et ascendantes et leur calibrage. Il s’agira notamment d’évaluer les principales caractéristiques clés du succès, notamment les mesures, les ressources et les capacités, le respect de critères particuliers, les moyens de calibrage ainsi que les combinaisons et la planification de mesures.
10. Ces éléments devraient être mis en rapport avec le cadre conceptuel de la Plateforme mentionné au chapitre 3 et les défis énoncés au chapitre 4. Chacune des interventions et voies potentielles sera également évaluée afin de déterminer l’efficacité, la légitimité, les retombées positives, les lacunes, les défaillances et les défis qui restent à relever, tout en accordant une attention particulière à la justice, à l’équité et au pouvoir. Des exemples seront systématiquement fournis, illustrant les variations en fonction des périodes, des échelles, des groupes, des secteurs, des régions, du niveau de développement ainsi que des contextes géographiques et culturels, et mettant en évidence le rôle de ces variations au sein des cas et entre ceux-ci.

III. Données et informations

1. L’évaluation s’appuiera sur des données et des informations provenant de divers systèmes de connaissances et établies dans d’autres langues, notamment de la littérature scientifique ainsi que des savoirs autochtones et locaux, traitant toutes les composantes du cadre conceptuel de la Plateforme afin d’étudier les liens d’interdépendance entre la nature, les contributions de la nature aux populations, les facteurs, les institutions, la gouvernance et une bonne qualité de vie.
2. Conformément à la politique de gestion des données de la Plateforme, on veillera à garantir l’un accès aux métadonnées et, dans la mesure du possible, aux données sous-jacentes correspondantes, par le biais d’un processus localisable, accessible, interopérable et réutilisable (FAIR) pour assurer la comparabilité entre les évaluations. De plus, l’équipe spéciale sur les connaissances et les données s’emploiera à veiller à ce que les résultats (à savoir les supports de connaissances) de l’évaluation des changements transformateurs soient largement disponibles pour les futures évaluations de la Plateforme et d’autres utilisations.
3. En outre, l’évaluation recensera des sources de données et d’informations pertinentes sur le plan mondial et régional, qui peuvent exister ou émerger, et cherchera à avoir accès à ces sources. Parmi les sources de données potentielles figurent les institutions et les organisations mondiales, régionales et nationales, la littérature scientifique ainsi que les savoirs autochtones et locaux. Les besoins du processus d’évaluation seront largement communiqués afin de définir et d’encourager le partage de données et d’informations pertinentes.
4. L’équipe spéciale sur les connaissances et les données appuiera les travaux sur la qualité des données et des informations, la confiance, les variables et les indicateurs essentiels de la biodiversité, les bases de référence et la représentativité, selon que de besoin. L’évaluation utilisera, selon qu’il convient, des indicateurs existants utiles pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030.
5. L’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles appuiera les travaux liés aux scénarios et aux modèles en fournissant des conseils pour l’évaluation et en mobilisant des contributions concernant les scénarios et les modèles. Lorsque cela s’avèrera utile et approprié, l’évaluation se fondera sur le cadre pour l’élaboration des scénarios et les méthodologies formulées par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles, afin d’évaluer les visions, les voies et les scénarios pertinents pour ses chapitres. Les produits de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles sont particulièrement utiles pour l’évaluation, dans la mesure où ils cherchent à faciliter le processus de création d’une compréhension commune et d’un engagement partagé pour provoquer des changements transformateurs en vue de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Afin d’appuyer l’évaluation dans le cadre de la compréhension et de la détermination de l’impact de tels scénarios sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, l’équipe spéciale fournira des ressources pertinentes et partagera avec l’évaluation les dernières avancées de ses travaux.
6. L’évaluation reconnaitra et utilisera les savoirs autochtones et locaux conformément à l’approche de la Plateforme adoptée par la Plénière dans la décision IPBES-5/1 et aux orientations pertinentes concernant sa mise en œuvre élaborées par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux.

IV. Renforcement et développement des capacités

1. Les activités de renforcement des capacités contribueront à soutenir l’élaboration et l’utilisation de l’évaluation. Les activités seront conçues conformément à l’objectif 2 sur le renforcement des capacités du programme de travail de la Plateforme jusqu’en 2030 et au plan glissant en matière de renforcement des capacités, sous la direction de l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Sous réserve de la disponibilité de ressources, les activités comprendront le programme de bourses de la Plateforme ; le programme de formation et de familiarisation ; des dialogues science-politique ; et un soutien aux activités organisées par d’autres organisations à l’appui de l’adoption et de l’utilisation des résultats de l’évaluation dans les différents secteurs et du renforcement de l’interface science-politique aux niveaux (sous-)régional et national.

V. Communication et sensibilisation

1. Le rapport d’évaluation des changements transformateurs et son résumé à l’intention des décideurs seront publiés sous forme électronique, mis à disposition sur le site Web de la Plateforme et promus par le biais des médias sociaux de la Plateforme. Le résumé à l’intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l’Organisation des Nations Unies et imprimé sur demande, sous réserve des ressources disponibles. La sensibilisation d’un large éventail de parties prenantes, notamment le public plus large des décideurs, sera basée sur la stratégie et le budget de la Plateforme en matière de communication et de sensibilisation.
2. Les activités de communication et de sensibilisation seront entreprises dès le début de l’évaluation afin de mobiliser l’ensemble de la communauté scientifique, d’autres détenteurs de connaissances et les utilisateurs finaux de l’évaluation. Un dialogue avec les utilisateurs aidera à définir le type et la gamme des produits de communication et des outils d’appui aux politiques qui seront élaborés dans le cadre de l’évaluation.

VI. Appui technique

1. Un appui technique pour l’évaluation des changements transformateurs sera fourni par un groupe d’appui technique, composé de plusieurs administrateurs et membres du personnel administratif à temps plein. Ce groupe travaillera en étroite collaboration avec les groupes d’experts qui produisent les évaluations de la Plateforme et avec les équipes spéciales de la Plateforme et leurs groupes d’appui technique respectifs.

VII. Déroulement et calendrier des travaux

| *Date* | *Mesures et dispositions institutionnelles* |
| --- | --- |
| **2021** | |
| Deuxième  trimestre | La Plénière est invitée, à sa huitième session, à approuver la réalisation de l’évaluation des changements transformateurs et à prier le secrétariat de mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre l’appui technique requis pour l’évaluation |
| Le Groupe multidisciplinaire d’experts demande, par l’intermédiaire du secrétariat, la nomination d’experts de gouvernements et d’autres parties prenantes |
| Troisième  trimestre | Le Groupe multidisciplinaire d’experts désigne les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs de l’évaluation conformément aux procédures d’établissement des produits de la Plateforme, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d’expertise |
| Quatrième  trimestre | La décision de sélection est communiquée aux candidats |
| Réunion du comité de gestion (coprésidents, membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts chargés de l’évaluation par ces organes) pour organiser la première réunion des auteurs |
| **2022** | |
| Premier  trimestre | Première réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Premier au troisième trimestre | Élaboration des avant-projets de document et des versions préliminaires des chapitres |
| Quatrième  trimestre | Premier examen externe (6 semaines) – projets de chapitre mis à disposition pour examen par les experts |
| **2023** | |
| Début du premier trimestre | Deuxième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation  Immédiatement après la deuxième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Premier au  troisième  trimestre | Élaboration de la deuxième version préliminaire des chapitres et de la version préliminaire du résumé à l’intention des décideurs |
| Deuxième  trimestre | Atelier de rédaction pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Fin du troisième  trimestre | Deuxième examen externe (8 semaines) – projets de chapitre et projet de résumé à l’intention des décideurs mis à disposition pour examen par les gouvernements et les experts |
| Quatrième  trimestre | Troisième réunion des auteurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux, les éditeurs-réviseurs et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation  Immédiatement après la troisième réunion des auteurs : réunion pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| **2024** | |
| Premier  trimestre | Atelier de rédaction en ligne pour faire avancer l’élaboration du résumé à l’intention des décideurs avec les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les membres du Bureau et du Groupe multidisciplinaire d’experts qui font partie du comité de gestion de l’évaluation |
| Troisième  trimestre | Examen final (6 semaines) – versions finales des projets de chapitre et du projet de résumé à l’intention des décideurs mises à disposition pour examen par les gouvernements |
| Début du quatrième  trimestre | Examen par la Plénière, à sa onzième session, du résumé à l’intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation |
| Quatrième  trimestre | Activités de communication en lien avec l’évaluation |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/8/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* La version anglaise du présent document n’a pas été revue par les services d’édition. [↑](#footnote-ref-2)
3. « Vivre en harmonie avec la nature », à savoir, « d’ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples », décision X/2 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, annexe. [↑](#footnote-ref-3)
4. Tout au long du rapport de cadrage, les changements transformateurs font référence à de nombreux types de changements. [↑](#footnote-ref-4)
5. IPBES (2019) : Résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, S. Diaz, J. Settele, E.S. Brondizio, *et al.* (éd.). Secrétariat de l’IPBES, Bonn (Allemagne). 56 pages. [↑](#footnote-ref-5)
6. Cadre conceptuel pour la Plateforme, annexe à la décision IPBES-2/4. [↑](#footnote-ref-6)
7. Tels que définis dans le Résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. [↑](#footnote-ref-7)
8. Tel que présenté dans la section I de l’appendice II du document IPBES/7/6. [↑](#footnote-ref-8)
9. UNEP/IPBES.MI/2/9, annexe I, appendice I, section I. [↑](#footnote-ref-9)
10. IPBES (2016): The Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, et al. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 348 pages. [↑](#footnote-ref-10)
11. Figurant dans l’annexe II de la décision IPBES-5/1. [↑](#footnote-ref-11)